



# FIN DE NOTRE ACCORD COLLECTIF : J-35

27 septembre 2022

Notre Accord Collectif 2017-2022 cessera de produire ses effets le 31 octobre dans 35 jours.

Il y a déjà un an, la Direction tentait de négocier de façon anticipée la baisse de nos conditions de travail (compo PEQ-1, règles d'utilisation moins disantes) mais l'UNAC et le SNGAF s'y sont opposés. Depuis, la Direction boude et malgré nos relances ces derniers mois elle n'est jamais revenue vers nous pour planifier la renégociation de notre Accord.

A compter du 1er novembre 2022, en l'absence d'accord, les conditions de rémunération et d'utilisation de TOUS les PNC vont passer à la seule main de la Direction : à partir de cette date la population PNC perdra la protection essentielle que représente l'accord collectif.

## TENTATIVE DE PASSAGE EN FORCE ?

Pensant que la Direction nous avait tout simplement oubliés, quelle ne fût pas notre surprise lorsqu'en fin de semaine dernière nous recevions enfin une convocation pour une réunion bilatérale ce lundi 26 septembre et une réunion avec les autres syndicats représentatifs ce mercredi 28 !

Mais la surprise fût vite remplacée par l'incompréhension lorsque nous avons appris hier, lors de notre entrevue avec la Direction, qu'elle avait simplement ressorti de ses cartons son vieux projet de baisse des compo PEQ...



Comment nos dirigeants peuvent-ils penser que ce qui était déjà inacceptable il y a un an alors que nous étions en fin de crise Covid puisse être envisageable alors même que la reprise est déjà bien amorcée ?

Notre population, fortement impactée pendant la crise Covid s'est montrée exemplaire tout au long de la pandémie. Cela permet aujourd'hui à Air France de se hisser à la première place des compagnies européennes et à notre NPS d'atteindre les 80%.

Fort de ces constats comment la Direction peut-elle pour seule récompense nous demander à nouveau des efforts sur nos compositions d'équipage ?

**L'UNAC MAINTIENT SA POSITION  
ET CONTINUE DE DEMANDER L'OUVERTURE DE RÉELLES NÉGOCIATIONS  
EN VUE D'AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION.**

Adhérez en ligne sur notre site : [www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

Suivez-nous sur le Galley 